

**Expéditeur : Bureau de la sécurité civile et de la défense**

N° Téléphone Préfecture : 03 85 21 81 65 – astreinte 06 80 64 55 58

[pref-defense-protection-civile@saone-et-loire.gouv.fr](mailto:pref-defense-protection-civile@saone-et-loire.gouv.fr)

**Destinataires :**

◆ 4 sous-préfectures	◆ DDPP, DDCS, DDT, DIRECCTE, DSDEN
◆ Conseil départemental (DRI)	◆ COZEst
◆ DT ARS, SAMU, SDIS, ATSU71	◆ Groupement de Gendarmerie, DDSP
◆ Opérateurs téléphonie	◆ Associations de sécurité civile, ADMR, GRAP71
◆ E.r.D.F./G.r.D.F, APRR, SNCF, DIR Centre Est	◆ Médias locaux + PP. +



**DÉCLENCHEMENT ALERTE CANICULE – Mardi 2 août 2022**

En raison du passage de la carte vigilance météorologique au niveau «vigilance canicule orange» et compte tenu de la persistance de fortes chaleurs diurnes et nocturnes annoncées pour les prochains jours, j'ai décidé d'activer l'alerte « canicule ».

Cette activation implique une mobilisation des services de l'État, des collectivités territoriales, des opérateurs nationaux et régionaux, des établissements sanitaires et hospitaliers, des associations de soins et d'aides à domicile qui se traduit notamment par :

- renforcer les actions de communication afin de rappeler aux publics les messages de prévention et les recommandations pour lutter contre les effets de la canicule,
- compléter le recensement des personnes âgées ou handicapées à risque, isolées en les incitant à s'inscrire sur les registres communaux et assurer des visites régulières desdites personnes,
- veiller aux autres publics sensibles, dont les enfants et les salariés exposés, et mieux cibler certaines populations, notamment les personnes dans la rue,
- mettre à la connaissance du public les lieux de rafraîchissement accessibles à tous gratuitement (ex : gymnase, bibliothèque, etc.),
- alerter les organisateurs de manifestations sportives ou en plein air sur la nécessité d'adapter leur programme pour prendre en compte les risques liés à la canicule,
- mobiliser les associations de solidarité, les associations de sécurité civile et les associations s'occupant des personnes âgées dépendantes,
- assurer une surveillance sanitaire en vue de garantir la permanence des soins et le bon fonctionnement des établissements de santé et d'accueil pour personnes âgées et handicapées.

Ce niveau d'alerte sera maintenu jusqu'à sa levée dans les mêmes formes.

Le préfet,  
Pour le préfet,  
le secrétaire général de la  
préfecture de Saône-et-Loire

David-Anthony DELAVOËT